

Rapport annuel d'activités de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Année 2013

Rapport adopté par la CLE le 12/02/2015

Structure porteuse



Partenaires financiers



Établissement public du ministre
chargé du développement durable



Projet cofinancé par
l'Union européenne



1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

Le périmètre du SAGE Cher Amont s'étend sur une superficie de 6780 km², depuis sa source à Mérinchal sur les plateaux des Combrailles jusqu'à Vierzon au droit de la confluence entre le Cher et son affluent rive gauche, l'Arnon.



Administrativement, cette procédure concerne une population d'environ 290 000 habitants, et se situe sur :

- 1 comité de bassin (Loire-Bretagne),
- 3 régions (Auvergne, Centre, Limousin),
- 5 départements (Allier, Cher, Creuse, Indre, Puy-de-Dôme),
- 355 communes.

Sur le territoire du Sage Cher amont, sont dénombrées :

- 83 masses d'eau de surface réparties comme suit :
 - 78 masses d'eau cours d'eau, dont 1 masse d'eau artificielle (MEA),
 - 5 masses d'eau plan d'eau,
- 11 masses d'eau souterraine.

Nota : L'état des masses d'eau superficielles et souterraines est présenté en annexe du présent compte-rendu d'activités sous forme de cartes et de tableaux.

Rappel de l'historique de la procédure d'élaboration du SAGE:

- 11 janvier 2005 : arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du SAGE ;
- 17 novembre 2005 : arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- 19 avril 2006 : réunion d'installation de la CLE marquant le début de la phase d'élaboration du SAGE ;
- 27 septembre 2013 : approbation du projet de SAGE par la CLE ;
- 08 novembre 2013 – 08 mars 2014 : consultation des assemblées sur le projet de SAGE.

La CLE est composée de 64 membres repartis au sein de 3 collèges : élus (32), représentants des usagers (16) et représentants de l'Etat et de ses établissements publics (16). Un nouvel

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

arrêté (n°2013-1-190) de composition de cette commission a été signé par le Secrétaire général de la Préfecture du Cher le 19/02/2013.

L'animation de la CLE en phase d'élaboration a été confiée à l'Etablissement public Loire (www.eptb-loire.fr) qui met à disposition un animateur (1 ETP) et un agent administratif (0,25 ETP).

Au terme de la stratégie, la Commission Locale de l'Eau a arrêté 5 grands enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire qui ont été déclinés en 19 objectifs.

Thèmes	Objectifs
Gouvernance	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions
	Structurer des maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du territoire
	Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
Gestion quantitative	Organiser la gestion des prélèvements
	Economiser l'eau
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'abreuvement en préservant les cours d'eau à l'étiage sur les bassins de la Tardes et de la Voueize
	Satisfaire l'alimentation en eau pour l'irrigation en préservant les cours d'eau à l'étiage
	Sécuriser l'alimentation en eau potable et industrielle
Gestion qualitative	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement
	Atteindre le bon potentiel de la retenue de Rochebut
	Atteindre le bon potentiel écologique sur l'Œil
	Atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Jurassique supérieur et restaurer une qualité d'eau compatible avec la production d'eau potable
	Réduire l'usage des pesticides et raisonner leur application
Gestion des espaces et des espèces	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau
	Rétablir la continuité écologique
	Limiter l'impact des plans d'eau existants sur cours d'eau
	Améliorer la connaissance, gérer et protéger les zones humides et la biodiversité
	Connaître et lutter contre la colonisation des espèces envahissantes (animales et végétales)
Inondations	Réduire le risque inondation

2. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Suite au renouvellement complet de la composition de la CLE en 2011, une réunion d'installation s'est tenue en mars 2012 au cours de laquelle M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE a été réélu Président de cette instance. Lors de cette même séance, il a été procédé à l'élection des deux Vice-présidents et à la recomposition du bureau qui a par ailleurs été autorisé à instruire et émettre des avis sur certains projets techniques soumis à la consultation de la CLE.

Concernant les études, l'année aura été marquée par l'engagement de la prestation visant à accompagner les membres de la CLE dans la rédaction des documents composant le SAGE mais également par la finalisation de la première phase de l'étude de pré-localisation des

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

zones humides qui consistait à délimiter les enveloppes de probabilités de présence de ces milieux naturels.

3. REUNIONS

⇒ La Commission Locale de l'Eau

En 2013, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à seule reprise dans les locaux de la cité administrative de Montluçon.

Cette réunion, organisée le 27/09/2013, s'est tenue sous la présidence de M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE. Le quorum nécessaire à l'adoption de certains points à l'ordre du jour a été respecté avec la présence de 25 personnes + 19 mandats de représentation.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : Présentation du projet de rapport d'activités de la CLE 2012 ;
- Point n°2 : Présentation du projet de SAGE Cher amont ;
- Point n°3 : Présentation du projet de PLAGEPOMI 2014-2019.

Concernant le 1^{er} point, le rapport d'activités a été adopté à l'unanimité.

Le second point a fait l'objet d'une présentation disposition/disposition de la part des bureaux d'études en charge d'accompagner la CLE dans la rédaction du projet de SAGE. Après discussions et modifications apportées en séance, le projet de SAGE Cher amont a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

Le temps consacré à traiter le second point de l'ordre du jour n'a pas permis de présenter le projet d'avis préparé par l'animateur. Un courrier a toutefois été adressé au Directeur de la DREAL Pays de la Loire afin de lui transmettre quelques observations informelles sur le projet de PLAGEPOMI.

⇒ Le bureau de la CLE

En 2013, cette instance s'est réunie à 5 reprises.

Réunion du 05 février

Ordre du jour :

- Point n°1 : Présentation de la matrice, base de la rédaction du projet de SAGE
- Point n°2 : Présentation de la consultation sur les questions importantes
- Point n°3 : Questions diverses
 - Volume prélevable hivernal
 - Concession de Rochebut
 - Enquête sur le renforcement des synergies territoriales
 - Modification d'une représentation à la CLE

Réunion du 21 mars

Ordre du jour :

- Point n°1 : Propositions de rédaction des orientations concernant les thèmes « Gouvernance » et « Gestion quantitative (1/2) »
-

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

Réunion du 23 avril

Ordre du jour :

- Point n°1 : Avis sur le projet de délimitation de l'aire d'alimentation du captage du Pied de Mars sur la commune de Brion
- Point n°2 : Avis relatif à la consultation sur les questions importantes et le calendrier de révision du SDAGE
- Point n°3 : Propositions de rédaction des orientations concernant les thèmes « Inondation » et « Gestion qualitative (2/2)».

Réunion du 14 mai

Ordre du jour :

- Point n°1 : Propositions de rédaction des orientations concernant le thème « Gestion des espaces et des espèces »
- Point n°2 : Avis sur le projet de règlement d'eau et de protocole de suivi écologique de Rochebut

Réunion du 27 août

Ordre du jour :

- Point n°1 : Projet de compte-rendu d'activités de la CLE
- Point n°2 : Présentation du projet de SAGE

➔ **Les commissions de travail**

Dans le cadre de l'étude « pré-localisation des zones humides », 1 réunion du comité de pilotage a été organisée le 21/03/2013. Cette séance a permis de valider techniquement les critères servant à définir les secteurs dans lesquels devront être menés prioritairement les inventaires de terrain.

➔ **Les autres instances**

Par le biais de son Président ou de l'animateur de la procédure, la CLE du SAGE Cher amont a été représentée lors de plusieurs réunions concernant :

- le comité de bassin Loire-Bretagne, les groupes de concertation technique mis en place dans le cadre de la révision du SDAGE,
- le projet de barrage de la Chaux,
- la définition des volumes prélevables sur les sous-bassins Cher aval – Anon-Théols,
- les ouvrages Grenelle présents dans l'agglomération montluçonnaise,
- cellule ASTER 18,
- sensibilisation et information des élus de département du Cher sur la gestion des cours d'eau,
- CESER Région Centre,
- l'enquête sur le renforcement des synergies territoriales menée par l'EP Loire,
- la concession de la chute d'eau de Teillet-Argenty (barrage de Rochebut).

4. AVIS FORMULES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

En 2013, l'avis de la commission locale de l'eau a été sollicité sur 4 dossiers :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

- questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne ;
- projet d'arrêté préfectoral relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage du Pied de Mars sur la commune de Brion ;
- projets de règlement d'eau et de protocole de suivi écologique de Rochebut ;
- projet de PLAGEPOMI 2014-2019.

Sur le 1^{er} dossier, le bureau de la CLE a donné un avis favorable aux propositions faites par le Comité de bassin en demandant toutefois une prise en compte d'observations pour chacune des 4 thématiques.

Concernant le captage de Brion, considérant que moins de 5% de l'aire d'alimentation est incluse dans le périmètre du SAGE, le bureau de la CLE n'a pas souhaité se prononcer sur ce projet d'arrêté préfectoral.

En ce qui concerne les projets de règlement d'eau et de protocole de suivi écologique de Rochebut, ces documents n'ont appelé aucune remarque du bureau de la CLE.

Enfin, concernant le projet de PLAGEPOMI, celui-ci n'ayant pu être présenté devant la CLE lors de sa séance du 27/09/2013, de simples observations techniques ont été transmises à la DREAL Pays de la Loire.

5. COMMUNICATION

En 2013, seul le site internet spécifique à la procédure SAGE Cher amont a été utilisé pour diffuser de l'information.

Ce vecteur d'information permet de suivre l'actualité de l'élaboration du SAGE avec la mise en ligne des rapports d'étude, des comptes-rendus des réunions des diverses instances ou encore diverses informations tels que les arrêtés « sécheresse » départementaux ou des données hydrologiques.

En 2013, à la suite de la disparition totale du site internet des serveurs de l'hébergeur pour une raison inconnue, une nouvelle version du site a été développée à l'aide du système de gestion de contenu libre WordPress. Ce développement a été mené en collaboration avec les chargés de mission des autres procédures SAGE portées par l'Etablissement public Loire afin d'assurer une certaine homogénéité dans la présentation des informations.



6. BUDGET

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- volet 1 : « Animation » ;
- volet 2 : « Communication » ;
- volet 3 : « Etudes ».

Pour l'année 2013, les dépenses dites d'animation comprenant les salaires et charges de la cellule d'animation, les frais d'affranchissement, de télécommunications et de

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

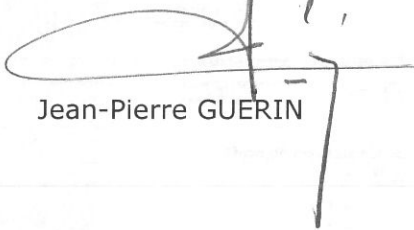
transports ainsi que le matériel, les logiciels et les fournitures administratives se sont élevées à 77 190.82 € TTC.

Concernant les actions de communication, les dépenses concernent uniquement l'hébergement du site internet dont le montant total s'élève à 882.65 € TTC.

Enfin pour le volet « études », le montant total des dépenses liées aux prestations de pré-localisation des zones humides et de rédaction des produits du SAGE s'élève à 69 917.32 € TTC.

Le montant total des dépenses pour 2013 s'élève donc à 147 990.79 € TTC.

Le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE Cher amont



Jean-Pierre GUERIN

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont

ANNEXE

Bassin Loire-Bretagne
SAGE Cher amont

Etat écologique 2011 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2010-2011)
Plans d'eau (données 2007 à 2011)
Eaux littorales (données 2007 à 2011)

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Elevé
					Moyen
					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

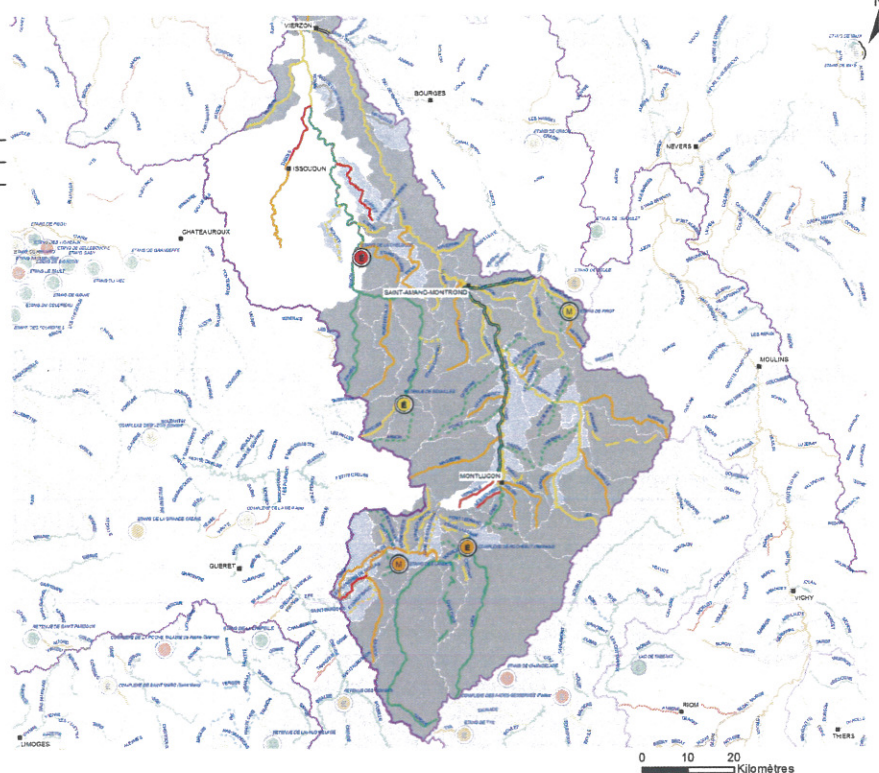
Niveau de confiance de l'état		Etat ou potentiel écologique	
Elevé (E)		Très bon (T)	
Moyen (M)		Bon (B)	
Faible (F)		Moyen (M)	
		Médiocre (MD)	
		Mauvais (Mau)	
		Information non disponible (Info)	

MEFM MEA
MEN
Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

©SD CarTha@E Loire-Bretagne 2009 - DEP - 29/05/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne



Bassin Loire-Bretagne
SAGE Cher amont

Etat chimique 2011 des eaux souterraines

Données 2007 à 2011

Etat et objectifs chimiques

	Bon état et objectif 2015
	Bon état et objectif 2021 ou 2027
	Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
	Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
	Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
	Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
	Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
	Tendance à la hausse

Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

	cause nitrates
	cause pesticides
	villes principales
	SAGE

0 10 20
Kilomètres

©SD CarTha@E Loire-Bretagne 2010 - DEP - 01/06/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013

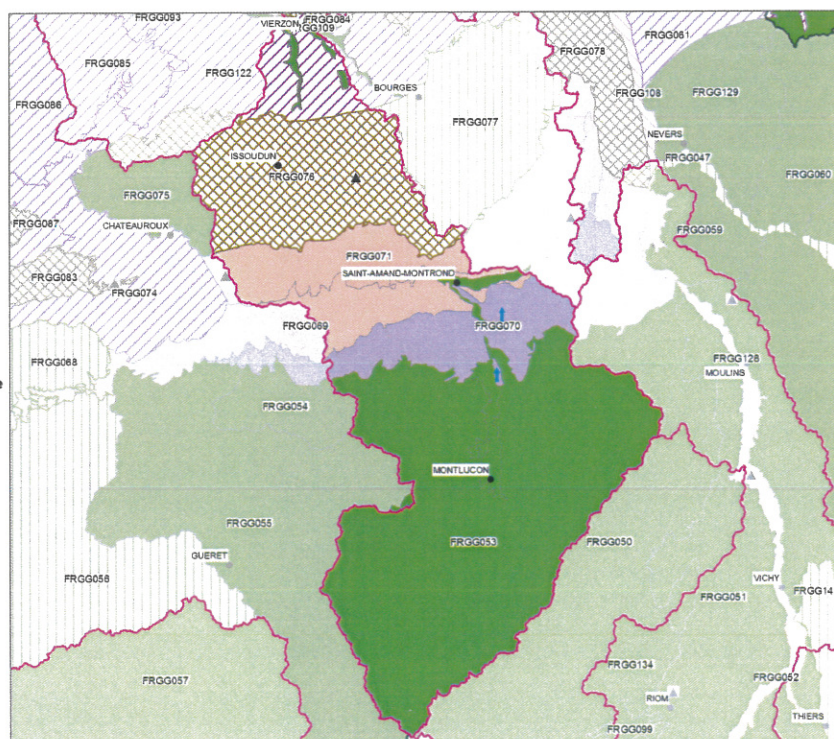
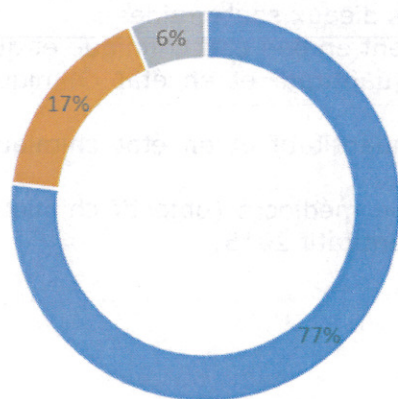
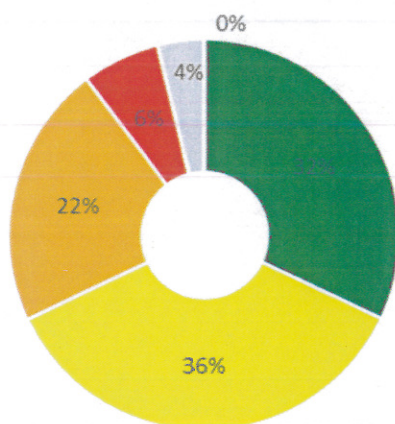


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont



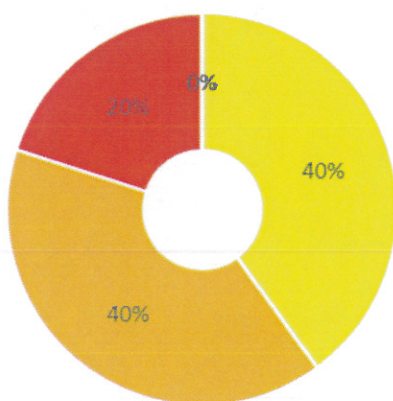
■ 2015 ■ 2021 ■ 2027

Objectifs de bon état des cours d'eau



■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais ■ Non qualifié

Etat écologique des cours d'eau – données 2011 (source : Agence de l'eau)



■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais ■ Non qualifié

Etat écologique des plans d'eau – données 2011 (source : Agence de l'eau)

Données 2011 sur les masses d'eaux souterraines :

- 5 sont déjà actuellement en bon état chimique et quantitatif ;
- 3 sont en bon état quantitatif et en état chimique médiocre (objectif chimique 2015) ;
- 2 sont en bon état quantitatif et en état chimique médiocre (objectif chimique 2021) ;
- 1 est en état chimique médiocre (objectif chimique 2027) et en état quantitatif médiocre (objectif quantitatif 2015).